



SYNDICAT DE L'ORGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU BUREAU SYNDICAL DU MARDI 16 JANVIER 2024

N°2024.1 : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LES TRAVAUX EN ASSAINISSEMENT

Le seize janvier deux mille vingt-quatre à 18h00, le Bureau syndical légalement convoqué le mardi neuf janvier deux mille vingt-quatre, s'est réuni, dans les locaux du Syndicat à Ollainville, sous la présidence de Monsieur François CHOLLEY, Président du Syndicat de l'Orge.

Etaient présents :

François CHOLLEY, Président du Syndicat Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Thierry DEGIVRY, 2^e vice-président, Communauté de Communes du Pays de Limours, Fontenay-lès-Briis,
Francis SAINT-PIERRE, 4^e vice-président, Grand Orly Seine Bièvre,
Magali HAUTEFEUILLE, 5^e vice-présidente, Communauté de communes Dourdannais en Hurepoix, Sermaise,
Sylvie OLLIVIER-HENRY, 7^e vice-présidente, Le Val Saint Germain,
Pierre LE FLOC'H, 8^e vice-président, Communauté de Communes Entre Juine et Renarde,
Fabrice ARBELET, 11^e vice-président, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Nicolas FOUQUE, 12^e vice-président, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
William BERRICHILLO, 13^e vice-président, Communauté de Communes du Pays de Limours, Saint-Maurice-Montcouronne,
Camille BERTINE, 14^e vice-présidente, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Gérard KERVRAN, 5^e conseiller délégué, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Emmanuel DASSA, 6^e conseiller délégué, Communauté de Communes du Pays de Limours, Briis-sous-Forges,

Secrétaire de séance Emmanuel DASSA, 6^e conseiller délégué, Communauté de Communes du Pays de Limours, Briis-sous-Forges,

Etaient excusés :

Olivier THOMAS, 1^{er} vice-président, Communauté d'Agglomération Paris Saclay, Marcoussis,
Fatima OGBI, 3^e vice-présidente, Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart,
Jean-Jacques GROUSSEAU, 6^e vice-président, Grand Orly Seine Bièvre,
Gilles FRAYSSE, 10^e vice-président, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Olivier MARCHAU, 15^e vice-président, Communauté d'Agglomération Paris Saclay, Epinay-sur-Orge,
Jean-Claude DESILE, 3^e conseiller délégué, Communauté de communes Dourdannais en Hurepoix, Saint-Chéron,
Sylvain TANGUY, 4^e conseiller délégué, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,



SYNDICAT DE L'ORGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU BUREAU SYNDICAL DU MARDI 16 JANVIER 2024

N°2024.1 : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LES TRAVAUX EN ASSAINISSEMENT

LE BUREAU SYNDICAL,

VU les articles L5711-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT la liste des opérations de travaux prévues par le Syndicat de l'Orge dans le cadre d'un plan pluriannuel d'investissement :

Travaux envisagés sur les réseaux de transport :

- Travaux de réhabilitation du poste de pompage Haute Borne,
- Travaux de réhabilitation du CID secteur centre de Juvisy-sur-Orge,
- Dévolement du réseau de transport d'eaux usées secteur Bois des Herbages à Saint-Chéron / Breux-Jouy,
- Travaux de réhabilitation du CID secteur Kennedy à Savigny sur Orge,
- Travaux de réhabilitation de l'antenne de Boissy phase 4 au niveau d'Egly,
- Travaux de réhabilitation du T7 Juvisy,
- Travaux de réhabilitation de l'antenne du Contin à Paray-Vieille-Poste,

Travaux envisagés sur les réseaux de collecte :

- La réhabilitation des réseaux d'assainissement rue du Ruisseau, de la Halette et de la Chatereine, à Forges les Bains,
- La réhabilitation des réseaux d'assainissement rue de Limours, de Forges et de Malassis à Pecqueuse,
- La réhabilitation des réseaux d'assainissement rue des étangs de Cocagne et rue du Parc (quartier des Rochettes) à Courson,
- La réhabilitation des réseaux d'assainissement RD836 route de Dourdan à La Forêt-le-Roi,
- La réhabilitation des réseaux d'assainissement du Hameau de Rouillon à Dourdan,
- La réhabilitation des réseaux d'assainissement du Hameau de Machery à Vaugrigneuse,
- L'étude du schéma directeur d'assainissement de la commune de Courson Monteloup,

CONSIDERANT que ces opérations peuvent être financées en partie par des subventions du Conseil départemental de l'Essonne et de l'Agence de l'Eau Seine Normandie,

APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE,

AUTORISE le Président à déposer les dossiers de demandes de subventions, pour les opérations citées précédemment, auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Conseil départemental de l'Essonne,

Accusé de réception en préfecture
091-200087740-20240116-Bureau_20241-DE
Reçu le 29/01/2024

DIT que les dépenses et crédits correspondants seront inscrits au budget,

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité,

Fait à Ollainville, le mardi 16 janvier 2024,

Le Président

François CHOLLEY



SYNDICAT DE L'ORGE

Le secrétaire de séance

Emmanuel DASSA

SYNDICAT DE L'ORGE



SYNDICAT DE L'ORGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU BUREAU SYNDICAL DU MARDI 16 JANVIER 2024

N°2024.2 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE RESTAURATION ET D'AMELIORATION DES ECOSYSTEMES AQUATIQUES ET HUMIDES DU BASSIN DE L'ORGE - ANNEE 2024

Le seize janvier deux mille vingt-quatre à 18h00, le Bureau syndical légalement convoqué le mardi neuf janvier deux mille vingt-quatre, s'est réuni, dans les locaux du Syndicat à Ollainville, sous la présidence de Monsieur François CHOLLEY, Président du Syndicat de l'Orge.

Etaient présents :

François CHOLLEY, Président du Syndicat Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Thierry DEGIVRY, 2^e vice-président, Communauté de Communes du Pays de Limours, Fontenay-lès-Briis,
Francis SAINT-PIERRE, 4^e vice-président, Grand Orly Seine Bièvre,
Magali HAUTEFEUILLE, 5^e vice-présidente, Communauté de communes Dourdannais en Hurepoix, Sermaise,
Sylvie OLLIVIER-HENRY, 7^e vice-présidente, Le Val Saint Germain,
Pierre LE FLOC'H, 8^e vice-président, Communauté de Communes Entre Juine et Renarde,
Fabrice ARBELET, 11^e vice-président, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Nicolas FOUQUE, 12^e vice-président, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
William BERRICHILLO, 13^e vice-président, Communauté de Communes du Pays de Limours, Saint-Maurice-Montcouronne,
Camille BERTINE, 14^e vice-présidente, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Gérard KERVRAN, 5^e conseiller délégué, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Emmanuel DASSA, 6^e conseiller délégué, Communauté de Communes du Pays de Limours, Briis-sous-Forges,

Secrétaire de séance Emmanuel DASSA, 6^e conseiller délégué, Communauté de Communes du Pays de Limours, Briis-sous-Forges,

Etaient excusés :

Olivier THOMAS, 1^{er} vice-président, Communauté d'Agglomération Paris Saclay, Marcoussis,
Fatima OGBI, 3^e vice-présidente, Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart,
Jean-Jacques GROUSSEAU, 6^e vice-président, Grand Orly Seine Bièvre,
Gilles FRAYSSE, 10^e vice-président, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Olivier MARCHAU, 15^e vice-président, Communauté d'Agglomération Paris Saclay, Epinay-sur-Orge,
Jean-Claude DESILE, 3^e conseiller délégué, Communauté de communes Dourdannais en Hurepoix, Saint-Chéron,
Sylvain TANGUY, 4^e conseiller délégué, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,



SYNDICAT DE L'ORGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU BUREAU SYNDICAL DU MARDI 16 JANVIER 2024

N°2024.2 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE RESTAURATION ET D'AMELIORATION DES ECOSYSTEMES AQUATIQUES ET HUMIDES DU BASSIN DE L'ORGE - ANNEE 2024

LE BUREAU SYNDICAL,

VU les articles L5711-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT que le Syndicat de l'Orge effectue des travaux en faveur des milieux aquatiques et humides afin notamment de favoriser la biodiversité qu'ils abritent sur son territoire,

CONSIDERANT que les propriétés foncières du Syndicat de l'Orge font l'objet de plans de gestion définissant les opérations de restauration et de conservation de ces écosystèmes aquatiques et humides,

CONSIDERANT que le Syndicat de l'Orge peut également être amené à réaliser des opérations de gestion des milieux naturels, à visée écologique sur les berges privées des cours d'eau au titre d'une Déclaration d'Intérêt Général des programmes pluriannuels d'entretien de l'Orge et de ses affluents,

CONSIDERANT que le Syndicat de l'Orge souhaite déposer une demande de subvention auprès du Conseil départemental de l'Essonne, au titre de sa politique de l'eau et de l'Agence de l'Eau Seine Normandie dans le cadre de son programme eau et climat 2019-2024, pour des travaux de restauration des écosystèmes aquatiques et humides,

APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE,

AUTORISE le Président à déposer les dossiers de demandes de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Conseil départemental de l'Essonne, pour des travaux de restauration des écosystèmes aquatiques et humides qui seront conduits pour l'année 2024,

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget,

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité,

Fait à Ollainville, le mardi 16 janvier 2024,

Le Président
François CHOLLEY
SYNDICAT DE L'ORGE

Le secrétaire de séance
Emmanuel DASSA
SYNDICAT DE L'ORGE



SYNDICAT DE L'ORGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU BUREAU SYNDICAL DU MARDI 16 JANVIER 2024

N°2024.3 : VALORISATION ECOLOGIQUE DU BASSIN DU CAROUGE : CANDIDATURE SUR APPEL A PROJET ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le seize janvier deux mille vingt-quatre à 18h00, le Bureau syndical légalement convoqué le mardi neuf janvier deux mille vingt-quatre, s'est réuni, dans les locaux du Syndicat à Ollainville, sous la présidence de Monsieur François CHOLLEY, Président du Syndicat de l'Orge.

Etaient présents :

François CHOLLEY, Président du Syndicat Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Thierry DEGIVRY, 2^e vice-président, Communauté de Communes du Pays de Limours, Fontenay-lès-Briis,
Francis SAINT-PIERRE, 4^e vice-président, Grand Orly Seine Bièvre,
Magali HAUTEFEUILLE, 5^e vice-présidente, Communauté de communes Dourdannais en Hurepoix, Sermaise,
Sylvie OLLIVIER-HENRY, 7^e vice-présidente, Le Val Saint Germain,
Pierre LE FLOC'H, 8^e vice-président, Communauté de Communes Entre Juine et Renarde,
Fabrice ARBELET, 11^e vice-président, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Nicolas FOUQUE, 12^e vice-président, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
William BERRICHILLO, 13^e vice-président, Communauté de Communes du Pays de Limours, Saint-Maurice-Montcouronne,
Camille BERTINE, 14^e vice-présidente, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Gérard KERVRAN, 5^e conseiller délégué, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Emmanuel DASSA, 6^e conseiller délégué, Communauté de Communes du Pays de Limours, Briis-sous-Forges,

Secrétaire de séance Emmanuel DASSA, 6^e conseiller délégué, Communauté de Communes du Pays de Limours, Briis-sous-Forges,

Etaient excusés :

Olivier THOMAS, 1^{er} vice-président, Communauté d'Agglomération Paris Saclay, Marcoussis,
Fatima OGBI, 3^e vice-présidente, Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart,
Jean-Jacques GROUSSEAU, 6^e vice-président, Grand Orly Seine Bièvre,
Gilles FRAYSSE, 10^e vice-président, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Olivier MARCHAU, 15^e vice-président, Communauté d'Agglomération Paris Saclay, Epinay-sur-Orge,
Jean-Claude DESILE, 3^e conseiller délégué, Communauté de communes Dourdannais en Hurepoix, Saint-Chéron,
Sylvain TANGUY, 4^e conseiller délégué, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,



SYNDICAT DE L'ORGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU BUREAU SYNDICAL DU MARDI 16 JANVIER 2024

N°2024.3 : VALORISATION ECOLOGIQUE DU BASSIN DU CAROUGE : CANDIDATURE SUR APPEL A PROJET ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

LE BUREAU SYNDICAL,

VU les articles L5711-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT l'objectif poursuivi par le Syndicat d'augmenter la capacité d'accueil de la biodiversité du site par la création de nouveaux habitats naturels (roselières, plages de vases exondées, végétation humide de berges), tout en augmentant le volume utile de rétention du bassin en cas de crues,

CONSIDERANT que les milieux naturels créés permettront d'accroître l'attractivité avifaunistique du site et d'améliorer la qualité des milieux aquatiques par la création de zones de frayères et par une réduction de l'eutrophisation de l'eau du bassin, et indirectement de l'eau de la rivière,

CONSIDERANT que les travaux projetés consistent essentiellement en des travaux de terrassement en déblais/remblais reprofilant des berges en pente douce et créant des zones de hauts-fonds, et que des aménagements d'accueil du public sont indissociables du projet afin de garantir son acceptabilité sociale,

CONSIDERANT que le projet de valorisation écologique et paysagère du bassin du Carouge répond à ces enjeux puisqu'il vise une amélioration du volume de rétention du bassin en cas de crues, une augmentation de son potentiel de biodiversité et l'amélioration de la qualité des milieux aquatiques,

CONSIDERANT que la société à mission MAIF, en partenariat avec la CDC a lancé un appel à projet « Fonds MAIF pour le vivant » qui a pour objet de financer des actions d'intérêt général favorisant la restauration de la biodiversité en faveur de l'adaptation des territoires au changement climatique,

CONSIDERANT qu'il est opportun de faire appel à divers financeurs publics (Département, Agence de l'Eau, Région Ile-de-France), aussi bien pour les travaux de génie écologique que pour les travaux de création d'aménagements d'accueil du public,

APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE,

AUTORISE le Président à déposer un dossier de candidature en réponse à l'appel à projet du « Fonds MAIF pour le vivant »,

AUTORISE le Président à déposer les dossiers de demande de subventions auprès du Conseil départemental de l'Essonne, de la Région Ile-de-France et de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie,

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget,

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité,

Fait à Ollainville, le mardi 16 janvier 2024,


Le Président
François CHOLLEY
SYNDICAT DE L'ORGE


Le secrétaire de séance
Emmanuel DASSA
SYNDICAT DE L'ORGE



SYNDICAT DE L'ORGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU BUREAU SYNDICAL DU MARDI 16 JANVIER 2024

N°2024.4 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'UNIVERSITE PARIS-SACLAY POUR MENER UNE ETUDE DE MISE EN VALEUR DU SITE DU MOULIN DU BREUIL- SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS

Le seize janvier deux mille vingt-quatre à 18h00, le Bureau syndical légalement convoqué le mardi neuf janvier deux mille vingt-quatre, s'est réuni, dans les locaux du Syndicat à Ollainville, sous la présidence de Monsieur François CHOLLEY, Président du Syndicat de l'Orge.

Etaient présents :

François CHOLLEY, Président du Syndicat Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Thierry DEGIVRY, 2^e vice-président, Communauté de Communes du Pays de Limours, Fontenay-lès-Briis,
Francis SAINT-PIERRE, 4^e vice-président, Grand Orly Seine Bièvre,
Magali HAUTEFEUILLE, 5^e vice-présidente, Communauté de communes Dourdannais en Hurepoix, Sermaise,
Sylvie OLLIVIER-HENRY, 7^e vice-présidente, Le Val Saint Germain,
Pierre LE FLOC'H, 8^e vice-président, Communauté de Communes Entre Juine et Renarde,
Fabrice ARBELET, 11^e vice-président, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Nicolas FOUQUE, 12^e vice-président, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
William BERRICHILLO, 13^e vice-président, Communauté de Communes du Pays de Limours, Saint-Maurice-Montcouronne,
Camille BERTINE, 14^e vice-présidente, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Gérard KERVRAN, 5^e conseiller délégué, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Emmanuel DASSA, 6^e conseiller délégué, Communauté de Communes du Pays de Limours, Briis-sous-Forges,

Secrétaire de séance Emmanuel DASSA, 6^e conseiller délégué, Communauté de Communes du Pays de Limours, Briis-sous-Forges,

Etaient excusés :

Olivier THOMAS, 1^{er} vice-président, Communauté d'Agglomération Paris Saclay, Marcoussis,
Fatima OGBI, 3^e vice-présidente, Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart,
Jean-Jacques GROUSSEAU, 6^e vice-président, Grand Orly Seine Bièvre,
Gilles FRAYSSE, 10^e vice-président, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Olivier MARCHAU, 15^e vice-président, Communauté d'Agglomération Paris Saclay, Epinay-sur-Orge,
Jean-Claude DESILE, 3^e conseiller délégué, Communauté de communes Dourdannais en Hurepoix, Saint-Chéron,
Sylvain TANGUY, 4^e conseiller délégué, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,



SYNDICAT DE L'ORGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU BUREAU SYNDICAL DU MARDI 16 JANVIER 2024

N°2024.4 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'UNIVERSITE PARIS-SACLAY POUR MENER UNE ETUDE DE MISE EN VALEUR DU SITE DU MOULIN DU BREUIL- SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS

LE BUREAU SYNDICAL,

VU les articles L5711-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT que le Syndicat a fait l'acquisition du site du moulin du Breuil afin d'aboutir à un projet d'aménagement et de mise en valeur du site,

CONSIDERANT le choix du Syndicat d'établir un partenariat avec l'Université Paris-Saclay pour un projet tuteuré réalisé par une équipe d'étudiants en alternance dans le cadre de la formation Licence Professionnelle Aménagement paysager : conception, gestion, entretien, parcours Ecopaysage végétal urbain,

CONSIDERANT que ce parcours se déroule en partenariat avec l'école du Breuil, le Muséum National d'Histoire Naturelle et le CFA Union,

CONSIDERANT que l'équipe réalisera des diagnostics paysager, patrimonial, et écologique du site ainsi que la formulation de propositions d'actions,

CONSIDERANT que le Syndicat de l'Orge prendra en charge les frais liés aux analyses de sol à hauteur de 250 €/ échantillon (moyenne de 4 échantillons), ainsi que des éventuels frais de déplacements,

APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE,

AUTORISE le Président à signer une convention de partenariat avec l'Université Paris-Saclay pour un projet tuteuré réalisé par une équipe d'étudiants en alternance dans le cadre de la formation Licence Professionnelle Aménagement paysager,

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget,

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité,

Fait à Ollainville, le mardi 16 janvier 2024,


Le Président
François CHOLLEY
SYNDICAT DE L'ORGE


Le secrétaire de séance
Emmanuel DASSA
SYNDICAT DE L'ORGE



SYNDICAT DE L'ORGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU BUREAU SYNDICAL DU MARDI 16 JANVIER 2024

N°2024.5 : ACQUISITION DE PARCELLES BOISEES A FONTENAY-LES-BRIIS ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le seize janvier deux mille vingt-quatre à 18h00, le Bureau syndical légalement convoqué le mardi neuf janvier deux mille vingt-quatre, s'est réuni, dans les locaux du Syndicat à Ollainville, sous la présidence de Monsieur François CHOLLEY, Président du Syndicat de l'Orge.

Etaient présents :

François CHOLLEY, Président du Syndicat Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Thierry DEGIVRY, 2^e vice-président, Communauté de Communes du Pays de Limours, Fontenay-lès-Briis,
Francis SAINT-PIERRE, 4^e vice-président, Grand Orly Seine Bièvre,
Magali HAUTEFEUILLE, 5^e vice-présidente, Communauté de communes Dourdannais en Hurepoix, Sermaise,
Sylvie OLLIVIER-HENRY, 7^e vice-présidente, Le Val Saint Germain,
Pierre LE FLOC'H, 8^e vice-président, Communauté de Communes Entre Juine et Renarde,
Fabrice ARBELET, 11^e vice-président, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Nicolas FOUQUE, 12^e vice-président, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
William BERRICHILLO, 13^e vice-président, Communauté de Communes du Pays de Limours, Saint-Maurice-Montcouronne,
Camille BERTINE, 14^e vice-présidente, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Gérard KERVRAN, 5^e conseiller délégué, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Emmanuel DASSA, 6^e conseiller délégué, Communauté de Communes du Pays de Limours, Briis-sous-Forges,

Secrétaire de séance Emmanuel DASSA, 6^e conseiller délégué, Communauté de Communes du Pays de Limours, Briis-sous-Forges,

Etaient excusés :

Olivier THOMAS, 1^{er} vice-président, Communauté d'Agglomération Paris Saclay, Marcoussis,
Fatima OGBI, 3^e vice-présidente, Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart,
Jean-Jacques GROUSSEAU, 6^e vice-président, Grand Orly Seine Bièvre,
Gilles FRAYSSE, 10^e vice-président, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Olivier MARCHAU, 15^e vice-président, Communauté d'Agglomération Paris Saclay, Epinay-sur-Orge,
Jean-Claude DESILE, 3^e conseiller délégué, Communauté de communes Dourdannais en Hurepoix, Saint-Chéron,
Sylvain TANGUY, 4^e conseiller délégué, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,



SYNDICAT DE L'ORGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU BUREAU SYNDICAL DU MARDI 16 JANVIER 2024

N°2024.5 : ACQUISITION DE PARCELLES BOISEES A FONTENAY-LES-BRIIS ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

LE BUREAU SYNDICAL,

VU les articles L5711-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT que les parcelles cadastrées section C n°76, C n°77, C n°78, C n°79, d'une superficie 6 914 m², constituent une zone de source de la Gironde et que des zones humides et cours d'eau de tête de bassins sont présentes sur celles-ci,

CONSIDERANT que l'objectif de l'acquisition foncière est de restaurer le cours d'eau, habitat potentiel d'espèce d'odonate menacée et de préserver les zones humides associées,

CONSIDERANT que les parcelles C n° 76,77 et 78 sont classées en priorité 2 et la parcelle C n° 79 est classée en priorité 3 de la stratégie foncière,

CONSIDERANT qu'une partie des parcelles est classée en zone humide avérée du SAGE Orge Yvette, que ces parcelles sont en secteur N et Espace Boisé Classé du PLU, et que le linéaire de cours d'eau concerné est d'environ 90 mètres,

CONSIDERANT que la proposition d'acquisition foncière est de 1 € le m² soit 6 914 € pour l'ensemble des parcelles ci-nommées,

APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE,

AUTORISE le Président à signer tous actes nécessaires à l'acquisition des parcelles cadastrées section C n°76, C n°77, C n°78, C n°79 sur la commune de Fontenay-lès-Briis,

AUTORISE le Président à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Conseil départemental de l'Essonne,

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget,

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité,

Fait à Ollainville, le mardi 16 janvier 2024,


Le Président
François CHOLLEY
SYNDICAT DE L'ORGE


Le secrétaire de séance
Emmanuelle DASSA
SYNDICAT DE L'ORGE